



Assemblée générale

Distr.: Limitée
12 octobre 1999

Français
Original: Anglais

Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Cinquième session

Vienne, 4-15 octobre 1999

Point 4 de l'ordre du jour

**Examen de l'instrument juridique international
additionnel contre la fabrication et le trafic illicites
d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions**

Propositions et contributions reçues des gouvernements concernant le projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: amendements à l'article X du projet révisé de Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions et autres matériels connexes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord propose de modifier l'article X du projet révisé de Protocole relatif aux armes à feu (A/AC.254/4/Add.2/Rev.2) pour y incorporer des principes généraux de neutralisation des armes à feu. L'article serait libellé comme suit:

Article X

Prévention de la réactivation des armes à feu neutralisées

Les États Parties qui ne l'ont pas encore fait prennent les mesures nécessaires, y compris en créant des infractions pénales spécifiques s'il y a lieu, pour prévenir la réactivation des armes à feu neutralisées conformément aux principes généraux de neutralisation énoncés ci-dessous.

a) Tout en maintenant, autant que possible, l'apparence externe de l'arme à feu, on doit mettre définitivement hors d'usage toutes les parties essentielles de cette arme et faire en sorte qu'elles ne puissent plus jamais être retirées pour servir de pièces de rechange ou subir toute autre modification qui pourrait permettre de réactiver l'arme d'une quelconque manière;

b) Des dispositions doivent être prises pour que les mesures de neutralisation soient certifiées par un banc d'épreuve désigné (ou toute autre autorité appropriée) afin de vérifier que les modifications apportées à une arme à feu sont conformes aux normes applicables à cette catégorie d'arme;

c) La certification par le banc d'épreuve (ou toute autre autorité appropriée) doit consister en l'apposition, sur l'arme à feu, d'une marque d'identification bien visible et en la délivrance d'un certificat consignait ce fait et la marque, le modèle et le numéro de série de l'arme à feu.

Note: Pour plus de clarté, les modifications minimales décrites ci-après en rapport avec les différentes parties d'arme énumérées sont considérées comme nécessaires pour rendre ces parties inutilisables dans toute autre arme à feu:

- a) Canon:
 - i) *Revolver*: fendre le canon, le cheviller à la carcasse, le percer ou y insérer une tige d'acier ayant la même dimension que le diamètre pour le bloquer;
 - ii) *Pistolet*: fendre le canon, le percer ou y souder une tige d'acier ayant la même dimension que le diamètre pour le bloquer;
 - iii) *Mitrailleuse*: fendre le canon, le percer ou y souder une tige d'acier ayant la même dimension que le diamètre pour le bloquer; le canon doit être chevillé et soudé à la boîte de culasse;
 - iv) *Fusil*: fendre le canon, le percer ou y insérer une tige d'acier ayant la même dimension que le diamètre pour le bloquer; le canon doit être chevillé et soudé en place;
- b) Chambre: obturer ou cheviller la chambre pour empêcher l'introduction d'une cartouche ou d'une charge de poudre;
- c) Percuteur: retirer, raccourcir ou limer le percuteur;
- d) Barillet: sélectionner la partie centrale pour ouvrir toutes les chambres et la cheviller comme indiqué ci-dessus;
- e) Tranche de la culasse: retirer la tranche de la culasse en la sectionnant à un angle de 45°;
- f) Verrou: retirer la plaque de recul en la sectionnant à un angle de 45°;
- g) Levier de fusil: retirer les tenons de verrouillage en les sectionnant à un angle de 45°;
- h) Détente: désactiver la détente;
- i) Glissière: retirer la plaque de recul en la sectionnant à un angle de 45°;
- j) Carcasse: retirer les deux tiers de la longueur de la glissière, de la rampe d'introduction et de l'épaulement;
- k) Boîte de culasse: souder ensemble toutes les parties en fonctionnement;
- l) Piston: retirer le piston;

- m) Chargeur: souder le plateau à la paroi.
-